

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DE
MONCEAUX SUR DORDOGNE**

Date de convocation : 20 Janvier 2021

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
LE VINGT-HUIT JANVIER A VINGT HEURES**

Le Conseil Municipal de la commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ARRESTIER Vincent, Maire.

Présents : M. DU PRADEL Christian, Mme NACRY Marie, M. DU PRADEL Xavier, Mme CUEILLE Caroline, Mme GRIVEL Bernadette, M. DUBOURG Bruno, Mme FOREST-BOULET Monique, M. LATHIEYRE Pascal, Mme LONGOUR Gisèle, M. POUJADE Jean-Philippe, Mme JOUIN-BREARD Pauline, M. MEILHAC Benoît, M. CHALMEY Sébastien. Formant la majorité des membres en exercice (14/15).

Absent excusé : M. MAUGEIN Benjamin (Pouvoir à M. ARRESTIER Vincent)

Secrétaire de séance : Mme GRIVEL Bernadette

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, le Maire décide que la réunion du Conseil Municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister afin de faciliter le respect des « mesures barrières ».

INTERVENTION D'EPIDOR

Monsieur le Maire accueille Monsieur THIELEKE, (Directeur) et Monsieur MOINOT, (responsable mission espaces et territoires) d'EPIDOR, dont le siège social se trouve à SARLAT en Dordogne. 30 personnes y sont employées et travaillent avec les acteurs se trouvant autour du fleuve La Dordogne.

Monsieur THIELEKE présente EPIDOR, syndicat mixte qui existe depuis 1991. Celui-ci a été créé par les départements traversés par la Dordogne et tous ses affluents. EPIDOR a pour but de réaliser des travaux sur la protection de la biodiversité et l'usage de la rivière (tourisme vélo route...etc) en collaboration avec l'Etat pour une bonne cohabitation entre la nature et la production hydroélectrique. Depuis le 1^{er} janvier 2021 l'ETAT a transféré à EPIDOR le domaine public fluvial. Il y a un projet Européen « LIFE RIVIERE DORDOGNE » qui concerne un vélo route le long de la Dordogne jusqu'à l'estuaire. Monsieur explique que l'entretien de la berge se faisait uniquement pour un usage : coupe de bois pour un intérêt de sécurité ou un intérêt visuel. Monsieur THIELEKE expose également les soucis liés aux frayères de salmonidés. La lente érosion et disparition des galets, imposent à l'établissement public, la création de nouvelles frayères

Un guide « foire aux questions » avec les réponses concernant les droits et devoirs se trouve sur le site DPF Dordogne.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DECEMRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 est adopté à l'unanimité sans observation.

AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire indique qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour :

- Acceptation de recette – Remboursement AXA Assurances

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

CONTRAT DE DEPANNAGE POUR L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de l'entreprise SDEL LIMOUSIN / CITEOS BRIVE portant sur l'exécution de l'entretien des installations d'éclairage public dans la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le contrat proposé par l'entreprise SDEL LIMOUSIN / CITEOS BRIVE concernant l'exécution de l'entretien et le dépannage des installations d'éclairage public dans la commune pour l'année 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'entreprise SDEL LIMOUSIN / CITEOS BRIVE

AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible de mandater des factures sur la section d'investissement avant le vote du budget de l'année, dans le quart du montant voté l'année précédente.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de lui donner cette autorisation pour les dépenses d'investissement 2021 afin de ne pas avoir à interrompre les programmes en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à mandater des factures d'investissement avant le vote du budget principal et des budgets annexes qui aura lieu au 1^{er} trimestre 2021, et ce dans le quart du montant voté l'année précédente pour chacun des budgets ;
- donne délégation au Maire pour faire toutes les démarches et signer tous documents relatifs à l'application de cette décision.

FETES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide que les dépenses prélevées à l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies) seront les suivantes :

- Remise de médailles
- Inaugurations
- Départ de retraite
- Repas de fin d'année
- Cadeaux
- Comice Agricole
- Achat de coupes et de médailles
- Achat de Gerbes
- Achat de fleurs
- Achat divers concernant les cérémonies citées ci-dessus.
- Achat de boissons
- Réceptions
- Feu d'artifice
- Vin d'honneur
- Colis des aînés
- Goûter Enfants

SCHEMA DIRECTEUR AEP-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE : Établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable - convention de groupement de commande

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°2018-059 du 7 novembre 2018 du Conseil Communautaire de Xaintrie Val' Dordogne ;

Considérant que par délibération du 7 novembre 2018, le Conseil Communautaire de Xaintrie Val' Dordogne a entériné le lancement d'une procédure de consultation pour le marché ayant pour objet l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable et a défini les modalités administratives et financières liées à cette procédure.

Au regard des contraintes administratives, et afin de sécuriser la procédure, il est nécessaire qu'une convention constitutive de groupement de commande soit conclue entre la Communauté de communes et les Maîtres d'ouvrage actuellement compétents. Cette formalité ne modifie en rien le contenu du cahier des charges qui a été validé, ni la répartition financière envisagée.

Vu la délibération n°2018-068 du 19 décembre 2018 du Conseil Communautaire de Xaintrie Val' Dordogne approuvant la convention de groupement de commande entre Xaintrie Val' Dordogne et les Maîtres d'Ouvrages compétents en eau potable ;

Considérant que la commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE a déjà réalisé son schéma directeur AEP validé en novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **De sortir du groupement de commande entre la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne et les Maîtres d'Ouvrages compétents pour le marché ayant pour objet l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.**

Annule et remplace la délibération n° 2019/01/08 en date du 14/01/2019

PROJET DE RETROCESSION D'UN CHEMIN PRIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Madame VERGNE Annick qui souhaite rétrocéder une partie de sa parcelle cadastrée AL n° 596 à la commune.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Philippe SOUSTRE propose de rétrocéder une partie de sa parcelle cadastrée AL n° 356 qui touche celle de Madame VERGNE Annick, ce qui permettrait de faire un accès plus adéquat.

Le Conseil Municipal émet un accord de principe pour démarrer la procédure pour ce projet. Un rendez-vous sur le site avec les concernés va être pris.

PROJET D'ACHAT DU TERRAIN DE MADAME COUSTEIX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame COUSTEIX vend sa parcelle qui se trouve derrière chez Monsieur et Madame MILLET. Il rappelle également qu'une DETR a été obtenue pour financer cette éventuelle acquisition. Après discussion, le conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de faire une proposition écrite à 7 € le m².

ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT AXA ASSURANCES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un remboursement effectué par la compagnie d'assurances AXA. Ce remboursement s'élève à la somme de 945.00 € et concerne le sinistre au Chassang, dégradation de la croix en pierre causée par un véhicule tiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le remboursement de la compagnie d'assurances AXA pour la somme de 945.00 € qui sera affectée sur le Budget Principal de l'exercice de l'année 2021 à l'article 758.

AFFAIRES DIVERSES

- Bilan du sondage concernant le rythme scolaire 2021/2022

Caroline CUEILLE fait la synthèse du sondage envoyé aux parents d'élèves. Il ressort de celui-ci une nette volonté de poursuivre ces activités avec de nombreuses propositions d'activités nouvelles. Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion avec les services de l'académie et de jeunesse et sports afin d'étudier les possibilités permises. Après discussion, le Conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite des activités périscolaires.

- Devis envoyé par IDEE

Entretien de la stèle aux Chansèves, deux passages pour un montant de 350 € HT soit 450 € TTC.

Entretien des captages d'eau pour un montant de 2 416 € HT soit 2 899.20 € TTC

Les deux devis sont validés à l'unanimité

- Devis Denis MERCIER, couvreur

Pose d'un grillage sur la toiture de la salle polyvalente côté entrée de l'école pour un montant de 3 000 €

Changement de la noue en zinc face sud de l'église pour un montant de 980 €

Le conseil municipal demande un autre devis comparatif.

- Camping-car Park

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par camping-car Park et charge Monsieur Xavier Du PRADEL de s'en occuper.

Séance levée à 23h50

PAGE DE SIGNATURES – PV du 28 janvier 2021

Délibération n°2021/01/01 – Contrat de dépannage pour l’entretien de l’éclairage public

Délibération n°2021/01/02 – Autorisation d’engager des dépenses en investissement avant le vote des budgets 2021

Délibération n°2021/01/03 – Fêtes et Cérémonies

Délibération n°2021/01/04 – Schéma Directeur AEP

Délibération n°2021/01/05 – Acceptation de recette – Remboursement AXA Assurances

MEMBRE DU CM	SIGNATURE
ARRESTIER Vincent	
DU PRADEL Christian	
NACRY Marie	
DU PRADEL Xavier	
CUEILLE Caroline	
CHALMEY Sébastien	
DUBOURG Bruno	
FOREST-BOULET Monique	
GRIVEL Bernadette	
JOUIN-BREARD Pauline	
LATHIEYRE Pascal	
LONGOUR Gisèle	
MAUGEIN Benjamin	
MEILHAC Benoît	

POUJADE Jean-Philippe	
-----------------------	--

Nombre d'élus en exercice : 15

Elus présents : 14

Elu représenté : 1

Elus excusés : 1

Exprimés : 15